

## **ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AT\_2024\_1559**  
**Arrêté Temporaire**

5. Institution et Vie politique  
5.4 Délégations de fonctions

**Délégation temporaire de fonction et signature est donnée à Mme LEFAIX-VERON, 6ème maire-adjointe le dimanche 21 avril et le mercredi 8 mai 2024**

Benoit ARRIVÉ, maire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et suivants,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin en date du 5 juillet 2020,

VU l'arrêté n°AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 donnant délégations de fonction et de signature aux 14 Maires-Adjoints, au 5 maires délégués et aux 4 conseillers municipaux délégués,

VU l'absence ou les empêchements simultanés des maires-adjoints, des conseillers délégués et du maire délégué concerné, ayant délégation de fonction et de signature dans le cadre de la gestion des commissions de sécurité,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public notamment pour les commissions de sécurité,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Une délégation de fonction et de signature temporaire est donnée à :

**Madame Odile LEFAIX VÉRON, 6<sup>ème</sup> maire-adjointe :**

- **pour l'autorisation de tir du feu d'artifice sur la plage Verte le dimanche 21 avril 2024 dans le cadre du carnaval de Cherbourg,**
- **Pour l'autorisation de tir du feu d'artifice au stade Jean Tesson le mercredi 8 mai 2024 dans le cadre de la Sainte Echelle.**

Pour la préparation et le suivi de ces visites techniques de sécurité, ainsi que la signature des documents y afférents.

**ARTICLE 2** – Les dispositions du présent arrêté seront applicables après transmission au représentant de l'État, sa publication et sa notification.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Leduc - 14000 CAEN, dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024



ID : 050-200056844-20240417-AT\_2024\_1559-AR

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général des services de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

**Le Maire Benoit ARRIVE**